Extrait du Histoire et généalogie de Longpré les Corps Saints

http://sumobonsai.free.fr/spip.php?article11

Année 1914 et réquisitions.

- Histoire de Longpré - La grande guerre -

Date de mise en ligne : lundi 17 juillet 2006

Copyright © Histoire et généalogie de Longpré les Corps Saints

Année 1914 et réquisitions PRÉSENTATION (Encyclopédie Encarta 2000 (extraits))
Première Guerre mondiale, conflit, qui, du 28 juillet 1914 au 11 novembre 1918 opposa les Alliés, coalition formée autour de la Triple-Entente (France, Royaume-Uni et Russie), aux Empires centraux (Allemagne et Autriche-Hongrie) et leurs alliés, et qui pour la première fois dans l'Histoire de l'humanité engagea des pays de toutes les régions de la planète. La Grande Guerre, telle qu'elle fut baptisée, eut pour principal théâtre d'opération l'Europe (front de l'Ouest : France, Belgique ; front de l'Est : Russie). Son point de départ fut la déclaration de guerre de l'Autriche-Hongrie à la Serbie, le 28 juillet 1914. Celle de l'Allemagne à la Russie, le 1er août, fut la première étape de son extension à toute l'Europe par le jeu des alliances. Le conflit prit une dimension mondiale avec l'entrée en guerre, aux côtés de la Triple-Entente, du Japon (1914) et surtout des États-Unis (1917).
Devant le refus russe de démobiliser, l'Allemagne déclara la guerre à la Russie le 1er août 1914.
La mobilisation française commença le même jour et, le 3 août, l'empereur allemand Guillaume II déclara la guerre à la France. Répliquant à l'entrée en Belgique de troupes allemandes, le Royaume-Uni lança un ultimatum à Berlin le 4 août, exigeant le respect de la neutralité belge. Devant le refus de l'Allemagne, elle lui déclara la guerre le jour même.

EVENEMENTS DE LA GRANDE GUERRE A LONGPRE

Samedi 1er août 1914 : à 16 h est affiché à la mairie l'ordre de mobilisation.
Affiche de Mobilisation générale
Le Maire le Longpré les Corps Saints porte à la connaissance de ses concitoyens le télégramme officiel qu'il vient de recevoir de M. le Ministre de la Guerre : ordre de mobilisation générale, le premier jour de la mobilisation est le dimanche 2 août.
Les réservistes et territoriaux sont en conséquence invités à se tenir prêts à partir. Ils ne devront toutefois se mettre en route qu'après avoir pris connaissance des affiches de mobilisation qui seront placardées dans Longpré.

Ordre de Réquisition

Par application des lois et décrets en vigueur sur les réquisitions militaires, il est ordonné à tout propriétaire :
1° d'animaux classés ;
2° d'animaux ajournés comme momentanément impropre au service ;
3° de chevaux et juments ayant l'âge de 5 ans ou de mulets et mules ayant atteint l'âge de 3 ans depuis le dernier classement (l'âge ne compte que du 1er janvier de l'année de la naissance) ;
4° d'animaux introduits dans la commune depuis le dernier classement ou n'ayant pas été présentés à ce classement pour une cause quelconque, et ayant d'ailleurs l'âge indiqué au paragraphe précédent.
De les présenter le 4e jour de la mobilisation à 5 heures du matin à la commission de réquisition qui siège à Longpré.
Les animaux seront amenés avec bridon, licol pourvu d'une longe et ferrure en bon état.
Il est ordonné également aux propriétaires des voitures à deux et quatre roues, classées lors du dernier classement des voitures de les amener au lieu de convocation en même temps que les chevaux. Si l'une de ces voitures a été remplacée par une autre depuis le dernier classement, cette nouvelle voiture devra être présentée à la commission.
Toutes les voitures à présenter doivent être conduite devant la commission même si leur attelage se compose actuellement d'animaux réformés ou n'ayant pas l'âge fixé.
Les voitures et harnais devront être en bon état et les voitures pourvues de leurs cordes, bâches et clefs de graissage, autant que possible. Le Maire ou son représentant devra se rendre au lieu de convocation au jour et à l'heure indiquée, il sera porteur des tableaux n° 2 et n° 2 bis du dernier classement.
Tout contrevenant aux dispositions qui précédent sera puni avec toute la rigueur des lois.

Copyright © Histoire et généalogie de Longpré les Corps Saints

Les autorités civils et militaires seront responsables de l'exécution de ces dispositions.

Le Ministre de la Guerre.

Les chevaux pris « bons pour l'armée » sont marqués au sabot avec un fer rouge.

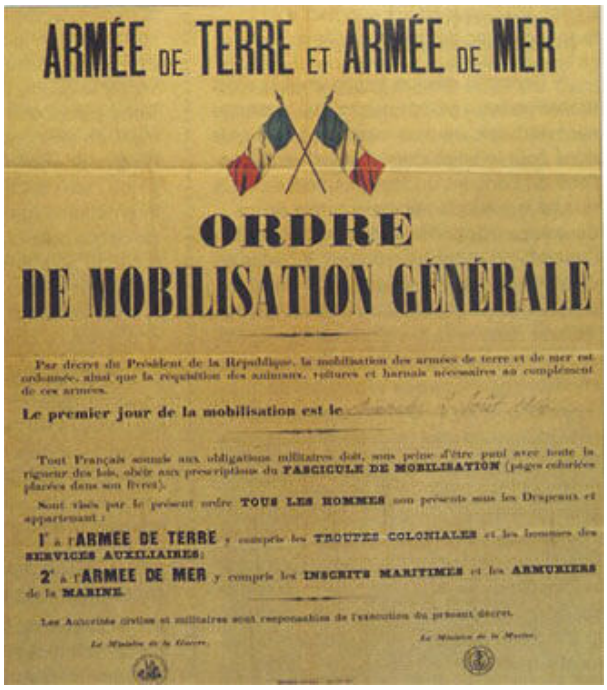

ARMÉE DE TERRE ET ARMÉE DE MER

ORDRE
DE MOBILISATION GÉNÉRALE

Par décret du Président de la République, la mobilisation des armées de terre et de mer est ordonnée, ainsi que la réquisition des animaux, voitures et harnais nécessaires au complément de ces armées.

Le premier jour de la mobilisation est le

Tout Français soumis aux obligations militaires doit, sous peine d'être puni avec toute la rigueur des lois, obéir aux prescriptions du **FASCICULE DE MOBILISATION** (pages cotoriées placées dans son livret).

Sont visés par le présent ordre **TOUS LES HOMMES** non présents sous les Drapeaux et appartenant :

1° à l'**ARMEE DE TERRE** y compris les **TROUPES COLONIALES** et les hommes des **SERVICES AUXILIAIRES**;

2° à l'**ARMEE DE MER** y compris les **INSCRITS MARITIMES** et les **ARMURIERS** de la **MARINE**.

Les Autorités civiles et militaires sont responsables de l'exécution du présent décret.

Le Ministre de la Guerre. Le Ministre de la Marine.

Affiche de mobilisation

Dimanche 2 août 1914 : à 18 h les trains sont inaccessibles aux civils. Toutes les lignes passent au service de l'Armée.

Jeudi 13 août 1914 : des avions anglais atterrissent à Longpré les Corps Saints.

17 août 1914 : les cultivateurs sont renvoyés dans leur foyer pour 8 jours.

28 août 1914 : le 12e territorial sous les ordres du lieutenant-colonel GARRUS débarque en gare de Longpré les Corps Saints et se cantonne entre Longpré et Picquigny.

31 août 1914 : les Allemands entrent dans Amiens. Les gardes des voies de communications (G.V.C) sont placés sur les ponts et les passages à niveau. Entre Amiens et Abbeville, 700 hommes sont répartis, soit 14 hommes pour surveiller 1 Km de voie.

1er septembre 1914 : la vente de l'absinthe est prohibée.

La circulation des automobiles et des motocycles est interdite : seuls peuvent circuler ceux qui occupent une fonction publique et qui sont porteurs d'un laissez-passer bleu délivré par l'autorité militaire. Sur la voie ferrée Amiens-Rouen, le grand viaduc de Poix a 6 arches détruites sur 12. La circulation des trains provenant de Rouen est détournée par la ligne Gamaches-Longpré. Les travaux de reconstruction du viaduc dureront 221 jours (du 22 novembre 1914 au 1er juin 1915)

Vendredi 4 septembre 1914 : plus de journaux et de lettres. M. BOIDIN du journal Mémorial, organise un service de poste privé. 750 lettres sont apportées au Mémorial d'Amiens. La taxe pour les frais de transport est de 0,25 F plus le timbre de 0,10. Les lettres adressées aux blessés sont transportées gratuitement. Dans la soirée, M. BOIDIN part en voiture pour Condé-Folie. Il va de Longpré à Gamaches par le train et de Gamaches à Eu à bicyclette.

Copyright © Histoire et généalogie de Longpré les Corps Saints

Lundi 7 septembre 1914 : M. BOIDIN emporte 1860 lettres. Cette organisation fonctionnera pendant plus d'un mois.

10 septembre 1914 : Le directeur des Nouvelles Galeries d'Amiens, M. MATRAT, fuit Amiens occupé par les Allemands avec ses employés et s'en va à pieds jusqu'à Longpré les Corps Saints, où delà il gagne Rouen en chemin de fer.

12 septembre 1914 : le 81e régiment d'infanterie est à Longpré les Corps Saints. Il avance sur Amiens où il ne tarde pas à pénétrer.

2 octobre 1914 : le préfet prend l'arrêté suivant : ' Dans toute l'étendue du département il est interdit aux cafetiers et débitants de boissons de recevoir des militaires sauf de 12 h à 14 h et de 18 h à 20 h.'

7 octobre 1914 : arrêté du préfet : 'les automobiles ne peuvent circuler sans un permis spécial et temporaire, spécifiant le motif pour lequel il a été accordé. La circulation des motocyclettes et bicyclettes est interdite aux civils sous peine de confiscation immédiate.

27 octobre 1914 : les journaux amiénois reprennent. Les nuits de pleine lune bombardements par les Allemands.

Septembre 1915 : Avis est donné à la population de Longpré d'avoir à masquer toutes les lumières dès que les rues sont plongées dans l'obscurité.

Jusqu'au début de 1916, les incursions d'avions ennemis sur Abbeville et les villages de la Somme, ont lieu le jour.

Le 20 février 1916 : les bombardements deviennent nocturnes. L'armée britannique s'installe à Longpré les Corps Saints. Des Hindous, des Britanniques, des Canadiens, des Australiens logent dans les fermes, dans les écoles, chez l'habitant. Le terrain d'aviation est aménagé. Les pilotes s'y entraînent tous les jours.

22 février 1916 : des mesures pour l'extinction des feux : article 1er - l'éclairage public sera supprimé tous les soirs à partir de 20 h. article 2 - les cafés, magasins et autres établissements devront à la même heure éteindre les lumières dans les salles ou les masquer par la fermeture des devantures ou par des rideaux opaques.

Précautions prises contre les bombardements. Le prix des denrées augmente lentement mais de manière continue. Les préfets ont taxé le blé, le sucre, le café, le pétrole, les pommes de terre, le lait, le sulfate de cuivre, mais les arrêtés sont ignorés. Propriétaires et locataires sont mécontents de la loi du 22 avril 1916 sur les loyers, loi très compliquée.

Avril 1916 : une D.C.A s'installe sur les hauteurs de Longpré les Corps Saints. L'armement se compose d'une section d'autos-canons, de deux pièces de 75 accompagnées de deux projecteurs. L'alerte contre les bombardements aériens sera donnée à la population de Longpré les Corps Saints par les cloches de l'église qui sonneront 3 séries de 10 coups. Les séries seront espacées par un intervalle de 3 minutes. A ce signal, la population doit évacuer les rues, rentrer dans les maisons et se tenir de préférence dans les caves. Pour marquer la fin d'une alerte, un clairon circulera dans les rues en jouant la « berloque ».

Juin 1916 : le service de santé évacue jusqu'à Abbeville sur des péniches sanitaires les grands blessés de la poitrine et du ventre pour éviter à ceux-ci les cahots douloureux des autos sanitaires sur les routes défoncées. Les péniches sont au nombre de 6 affectées à ce service, elles sont automotrices, font quotidiennement la montée et la descente de la Somme, à la vitesse de 8 Km à l'heure. Dans les usines, où les ouvriers sont revenus nombreux par le jeu des affectations spéciales, on réclame des augmentations de salaires.

Pendant l'année 1916 : des grèves éclatent au cours du dernier trimestre.

1er janvier 1917 : Tarifs postaux : lettres jusqu'à 20 g, 15 centimes ; entre 20 et 50 g, 25 centimes ; entre 50 et 100 g, 30 centimes ; cartes illustrées sans correspondance, 5 centimes ; de 1 à 5 mots, 10 centimes.

En 1917, PÉTAIN édicte une nouvelle règle : une semaine de permission tous les 4 mois et porte le pourcentage des permissionnaires dans les unités à 25%.

Carnet de sucre à partir du 1er mars 1917 : 750 g de sucre par tête et par mois, à partir d'août 1917 : 500 g.

A partir du 1er février, les pâtisseries fermèrent 2 jours par semaine, le mardi et le mercredi.

A partir du 25 février 1917, interdiction du pain fantaisie, des petits pains et des brioches.

A partir de juin 1917, le pain est fabriqué avec 15 % de plus de son, son aspect est grisâtre, car dans la fabrication il y entre une proportion plus grande de farines de seigle, d'orge ou d'avoine.

6 mai 1917 : une circulaire met à la disposition de l'agriculture les militaires cultivateurs et maraîchers du service auxiliaire des classes 1895 et plus anciennes.

Dès mai 1917 : les bouchers fermèrent 2 jours par semaine, le lundi et le mardi.

Le 15 mai 1917 : 3 jours sans viande : le mercredi, le jeudi et le vendredi.

13 juin 1917, passage en gare de Longpré les Corps Saints de 200 Américains en provenance de Boulogne sur

Copyright © Histoire et généalogie de Longpré les Corps Saints

Mer, ils sont membres du Génie et de l'Intendance. Ils se rendent à Paris où le 4 juillet 1917 sera célébrée la fête de l'Indépendance.

Juin 1917 : Le colonel Du TEIL, commandant d'armes, fait enlever aux devantures des cafés, les rideaux, les pots de verdure pour que les patrouilles de surveillance puissent regarder jusqu'au fond des établissements pour surveiller les consommateurs et surtout découvrir les militaires.

Dès le 1er novembre 1917, les Etats-Unis observent 1 jour sans viande, le mardi et un jour sans pain de blé, le mercredi.

LUDENDORFF espère être à Abbeville avant la fin avril, la date de l'attaque est fixée au 21 mars 1918.

26 mars 1918 à Doullens, POINCARÉ, CLÉMENCEAU, FOCH, PÉTAIN.

20 avril 1918 apparition de la grippe espagnole jusqu'en juin, 2e vague en septembre - octobre.

Nuit du 17 au 18 juin 1918 : un groupe d'avions français partis du terrain d'aviation de Longpré les Corps Saints, bombarda la 'grosse Bertha » de Chuignolles avec des torpilles de 100 Kg.

23 août 1918 : le 3e bataillon d'infanterie Australienne s'empare à Chuignolles de la « grosse Bertha » qui menaçait Abbeville et sa région.

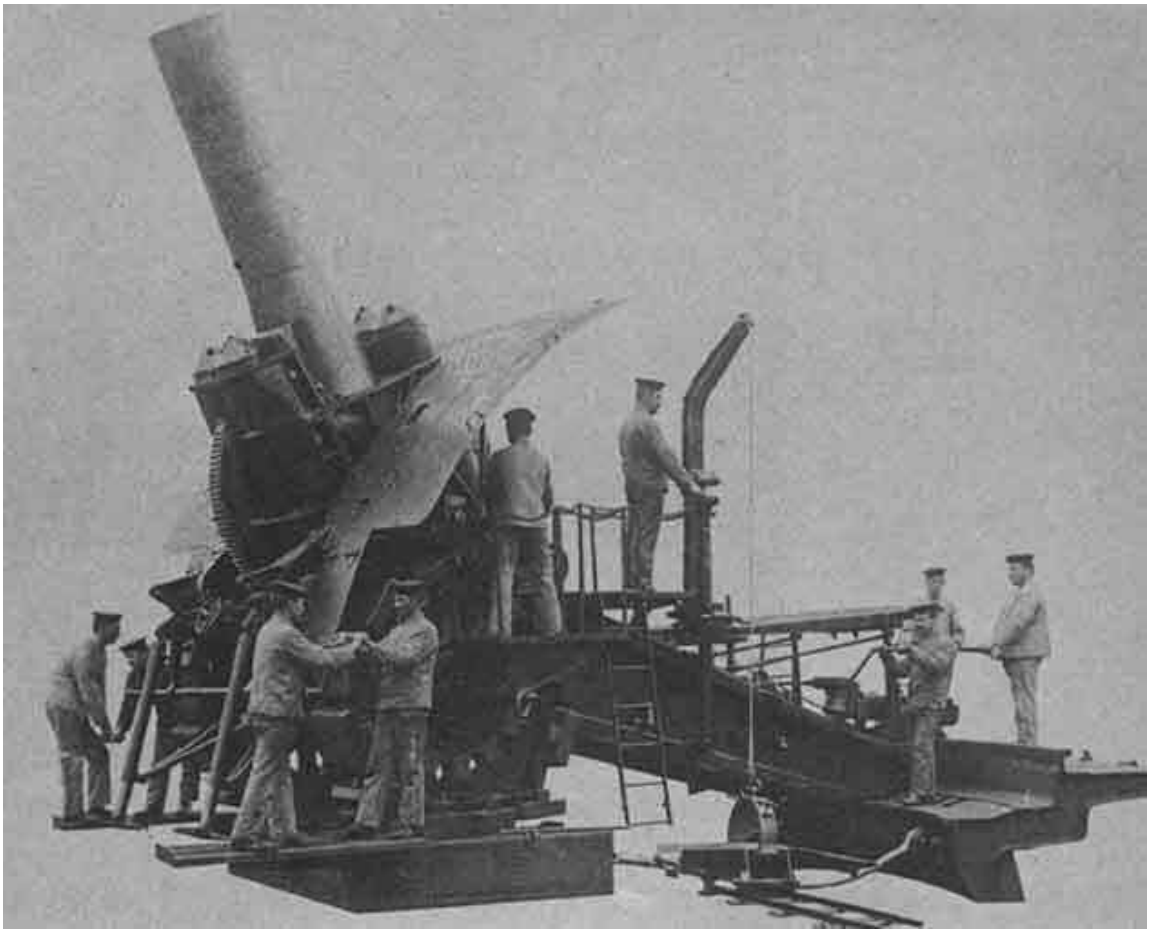

"La grosse Bertha"

Copyright © Histoire et généalogie de Longpré les Corps Saints